

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2561-13

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2561-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES (R-2561-3) VISANT L'INSERTION D'UNE EXCEPTION D'APPLICATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) LORS D'UNE OPÉRATION CADASTRALE, SITUÉE DANS UNE ZONE DE RECONVERSION, VISANT LA CRÉATION D'UN OU DE PLUSIEURS LOT(S) DESTINÉS À UN USAGE PUBLIC

AVIS est par la présente donné par le soussigné :

QUE le projet de résolution numéro CA23 19 0330 approuvant le projet décrit ci-dessus a été adopté par le conseil d'arrondissement lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023 et fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 23 janvier 2024 à compter de 19h dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 1800, boulevard Saint-Joseph, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE l'objet de ce projet de règlement est de modifier le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3) visant l'insertion d'une exception d'application d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) lors d'une opération cadastrale, située dans une zone de reconversion, visant la création d'un ou de plusieurs lot(s) destinés à un usage public;

QUE ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire;

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou la personne désignée par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement ainsi que le sommaire décisionnel qui s'y rapporte sont disponibles sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/lachine et pour consultation au Bureau Accès Montréal, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h, et le vendredi de 8 h 30 à midi. Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie du projet de règlement sans frais.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 11 janvier 2024.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement